



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

- Date de convocation : 03 avril 2025
- Date d'affichage : 03 avril 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 20**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 3**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Henri POIRIER donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE, Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Paule LAMOTTE et Mme Laurine RENARD donne pouvoir à M. Eric THERRY.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°12/7.6.3 – SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 ;

Vu l'urgence de la situation en Mayotte ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 26 mars 2025 ;

Considérant l'intérêt de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte d'un don d'un montant de **3 151 €** à la Protection civile, correspondant à 1 € par habitants ;

Considérant qu'après avoir entendu le rapport, il est important d'approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 voix CONTRE (Pouvoir de M. POIRIER) et 22 voix POUR,

Décide de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte d'un don d'un montant de 3 151 € à la Protection civile, correspondant à 1 € par habitants.

Approuve ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



La secrétaire,